

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°46/2020

Séance Ordinaire du 8 juillet 2020

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

Procurations : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absents : /

Date de la convocation :

2 juillet 2020

OBJET : LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 11 BIS BOULEVARD NATIONAL (PARCELLE AD N°235)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

La micro entreprise « A Pétotes » représentée par Mickael LLOPIS a manifesté son intérêt pour cette location afin d'y installer son commerce, à savoir une épicerie – alimentation générale.

Les conditions proposées sont les suivantes : occupation des lieux par la micro entreprise « A Pétotes » pour les besoins de son commerce à partir du 1^{er} octobre 2020 à raison de 450 € par mois. Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée pour cette location.

Le Conseil Municipal,

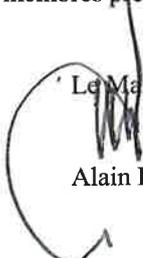
Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la location à la micro entreprise « A Pétotes » représentée par Mickael LLOPIS du local commercial ci-dessus mentionné, pour un loyer mensuel de 450 €, à compter du 1^{er} octobre 2020, payable auprès du Trésor public de Rivesaltes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,

Alain DARIO 